

EN BREF



L'Etat, les Régions, les Départements et communes exercent tous des compétences en matière de déplacements et sont gestionnaires d'infrastructures selon leur rayonnement géographique.

Le Département s'attache prioritairement à rendre le territoire accessible en répondant aux besoins de mobilité de tous, en particulier en poursuivant le développement de son réseau routier : les routes départementales (RD).



La loi portant **Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE)** du 7 août 2015 a redéfini le périmètre des compétences du Département en matière de déplacements.

La perte de la clause de compétence générale l'a déjà contraint à supprimer quelques dispositifs. En 2017, il verra également certaines compétences (ports départementaux, transport de voyageurs, transports scolaires) transférées à la Région.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES...



INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Le Département est propriétaire et gestionnaire d'un important réseau routier. Ses missions :

- Moderniser le réseau routier départemental (acquisitions foncières, études, travaux de voiries nouvelles et existantes...)
- Entretien et exploitation le réseau de routes départementales (4 200 km de RD)

À SAVOIR : Les autoroutes appartiennent à l'Etat, dont l'essentiel de la gestion est confiée à des sociétés privées. L'Etat gère également les routes nationales (RN), et les communes les voies communales



TRANSPORT DE VOYAGEURS

Le Département gère les transports scolaires (32 000 élèves), interurbains (réseaux TIM et TIBUS - 531 000 voyageurs), maritimes (dessertes des îles déléguées à des compagnies : *Océane* et *Batobus du Golfe* - 1 689 000 passagers) : définition de la desserte, fixation des tarifs et choix des transporteurs

À SAVOIR : Les agglomérations de Lorient et Vannes organisent le transport sur leur périmètre



Transfert du transport de voyageurs à la Région au 1/01/2017, à l'exception du transport des élèves handicapés (environ 500 élèves)



INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

Le Département est propriétaire de 48 ports (sur 90 en Morbihan, soit 13 000 places sur les 24 000) permettant principalement les activités de plaisance. Ses missions :

- Aménager les ports départementaux (entretien, réparations) : les plus importants ports de plaisance sont gérés par la *Compagnie des Ports du Morbihan*
- Soutenir les acteurs de la Sécurité maritime



Transfert de 8 ports départementaux à la Région et 2 à des communes au 1/01/2017

LES + DU 56



CO-VOITURAGE

CRÉATION d'aires de covoiturage de 2006 à cette année (aujourd'hui près de 100 sites de covoiturage répartis sur le territoire)

À SAVOIR : le panneau « co-voiturage » utilisé dans tout l'hexagone a été créé en Morbihan !



Perte de la compétence aménagement des aires de "co-voiturage"



ITINÉAIRES CYCLABLES

AMÉNAGEMENT d'itinéraires cyclables touristiques, subvention aux collectivités réalisant des itinéraires cyclables



Perte de la compétence élaboration et mise en oeuvre du Plan vélo départemental



PROJETS FERROVIAIRES

PARTICIPATION FINANCIÈRE au projet Bretagne à Grande Vitesse (aménagement de passages à niveau et participation au financement de la LGV entre Le Mans et Rennes) et à l'aménagement de Pôles d'Echange Multimodaux



PROJET AÉROPORTUAIRE

PARTICIPATION au Syndicat mixte aéroportuaire Notre-Dame-Des-Landes